



**REGLEMENT INTERIEUR A.C.M.
2017
(ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS)**

1- ADMISSION DES ENFANTS

Une carte familiale d'adhésion d'un montant de **11 €** est exigée pour toute inscription.

La constitution d'un dossier d'inscription comprend :

- 1 fiche sanitaire (à remplir) avec la photocopie des vaccins
- 1 fiche de renseignement (à remplir)

2 exemplaires du règlement intérieur signés dont 1 remis aux parents

L'admission de l'enfant au centre social ne pourra se faire qu'à réception du dossier complet.

2 – FONCTIONNEMENT DE L'A C. M.

Période d'ouverture : l'AC.M. est ouvert pour les 4/12 ans : tous les **mercredis et pendant les vacances scolaires** :

Les mercredis : temps ACM : de 12 H 30 à 17 h 30 avec pique-nique

Les mercredis : accueil périscolaire : de 11 h 30 à 12 h 30

Sauf samedis, dimanches, jours fériés et pendant les périodes de fermeture pour congés annuels d'été et d'hiver. Aucun enfant ne peut être admis ou rester au centre social en dehors des heures d'ouverture.

ACCUEIL DES ENFANTS : Le mercredi et les vacances scolaires :

	Le mercredi	Les Vacances
Accueil	13h30 – 17h 30	8h -17h <small>Le matin accueil échelonné de 8 à 9h</small>
Pause méridienne <small>Chaque enfant doit apporter son repas.</small>	12h30- 13h30 tarif 2 € <small>(Tarif dégressif à partir de 2 enfants.)</small>	12h- 13h30 tarif 2€ <small>(Tarif dégressif à partir de 2 enfants.)</small>
Garderie	17h30 – 18h tarif 1€/ heure	17h- 18h tarif 1€/ heure

Les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui nous les ont confiés ou à leur délégué régulièrement mandaté par écrit. Toute personne mandatée pour reprendre l'enfant au centre devra fournir une pièce d'identité.

Nous demandons aux parents de respecter impérativement les horaires.

Périscolaire :

Les enfants de maternelle et du primaire sont pris en charge, hors vacances scolaires, de :

7 H 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 00

Tout changement dans l'état civil, l'adresse et le numéro de téléphone sont à signaler au secrétariat.

Les enfants qui partent seuls du centre devront avoir une autorisation écrite des parents.

Avertissement :

Pour les enfants qui fréquentent l'A.C.M., les parents doivent impérativement veiller sur :

- L'hygiène corporelle
- La propreté vestimentaire

Nous vérifions régulièrement les têtes des enfants. Les porteurs de lentes ou de poux ne seront pas acceptés.

Les téléphones portables **sont totalement interdits à l'A.C.M.**

Les objets personnels (jouets, bijoux) ne sont pas autorisés. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dégradation, ou de vol.

Les enfants doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée aux activités proposées (voir le programme.)

3 –INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

Vacances scolaires :

Pour une bonne organisation de l'A.C.M., l'inscription aux activités se fait une semaine à l'avance.

Les inscriptions se font pour une semaine.

Le mercredi :

L'inscription se fait au plus tard le mardi soir (18h) dans la limite des places disponibles.

Une inscription au mois est possible et recommandée.

L'inscription de l'enfant est effective lorsque le paiement est effectué.

En cas de maladie :

Pour les mercredis :

Aucune activité ne sera remboursée. Sur présentation d'un certificat médical, la participation des familles sera reportée.

Pour les vacances scolaires payées à la semaine :

Seule une absence de plus de 2 jours consécutifs permettra le remboursement sur présentation d'un certificat médical (sous 48 h.). Ce dernier entrainera un remboursement partiel de la durée de l'absence en incluant une carence de 2 jours.

4 – PARTICIPATIONS FAMILIALES :

Le prix de la journée varie suivant le quotient familial des familles (convention LEA).

Les coefficients sont vérifiés en Septembre et à chaque Vacances Scolaires.

Le prix est fixé à la journée (ou à la demi-journée pour les mercredis)

5- PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DU CENTRE SOCIAL

Les parents sont cordialement invités à rencontrer l'équipe d'animation tout au long de l'année. Pour le bien être et le devenir des enfants, ces contacts sont fortement souhaités.

FAIRE PRECEDER LA SIGNATURE DES PARENTS DE LA MENTION :

« Lu et approuvé»

Signature